

RAPPORT N° 02/5-16
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE
ET ACCESSOIRES DE SECURITE, DE PANNEAUX ET PLAQUES DE RUES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La Commune se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de panneaux de signalisation de police, de panneaux de signalisation temporaire et accessoires de sécurité, ainsi que de panneaux et plaques de rues nécessaires à la signalisation sur l'ensemble de son territoire.

Le remplacement des panneaux défectueux ou manquants se fait tout au long de l'année dès constatation.

Toutefois, le rythme et l'étendue des besoins ne pouvant être entièrement définis et arrêtés par le marché, il vous est proposé de passer un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commandes. Cette procédure est la mieux adaptée pour réaliser dans des délais très courts ce type de prestations.

En effet, le rythme et l'étendue des besoins n'est pas quantifiable à ce jour en raison des dégradations dues au vandalisme («tags», manifestations), aux conditions climatiques (fortes pluies, vents, fort ensoleillement...).

D'autre part, les panneaux à installer ne sont pas tous identiques et ne répondent pas aux mêmes normes. Ils sont variables en fonction de la réglementation de la circulation. De plus, la Commune étant tenue d'assurer le bon fonctionnement de la circulation, elle doit remplacer rapidement les panneaux dans le cadre d'interventions urgentes. Ce sont ces raisons techniques notamment qui motivent le recours au marché à bons de commande.

Par ailleurs, au vu de la nature des prestations, je propose une décomposition en deux lots, conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics. Des avantages techniques guident cet allotissement :

- les dispositifs du Lot 1 sont les panneaux réglementaires, normalisés et agréés par le Ministère des Transports ;
- ceux du Lot 2 sont les panneaux de signalétique banalisés.

Pour chaque lot, les panneaux sont donc spécifiques.

De plus, la concurrence s'en trouvera élargie, toute entreprise pouvant soumissionner pour les deux lots.

Les lots sont les suivants :

RAPPORT N° 02/5-16

- LOT 1 Panneaux de signalisation de police et accessoires de sécurité

Montants mini 61 000 euros maxi 160 000 euros,

- LOT 2 Panneaux et plaques de rues

Montants mini 12 000 euros maxi 20 000 euros.

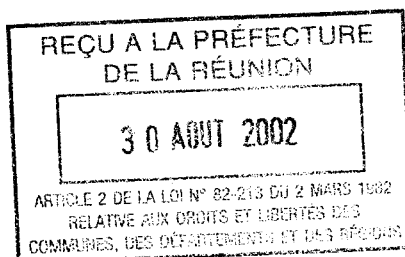
La dépense correspondante sera imputée aux Chapitre 23 / Article 2315 du Budget principal.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60, et 72 du Code des Marchés Publics) ;
 - le marché est décomposé en deux lots conformément à l'article 10 du CMP ;
 - marché à bons de commande avec précision des montants mini et maxi précités ;
 - durée du marché : année 2003, reconductible dans la limite de deux ans, sans que la durée totale du marché n'excède trois années ;
 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 / Article 2315 du Budget principal ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/5-16
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 août 2002**

OBJET

**ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DE POLICE
ET ACCESSOIRES DE SECURITE, DE PANNEAUX ET PLAQUES DE RUES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 23 / Article 2315 du Budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 02/5-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition de panneaux de signalisation de police et accessoires de sécurité, de panneaux et plaques de rues.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 AOUT 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA